

LE RÔLE DU RÉFÉRENT EN EHPAD

STAGE PRESENTIEL

PUBLIC :

Toute personne travaillant en équipe,
en relation avec les résidents

PREREQUIS :

Aucun

DUREE :

2 jours (14 heures)

EFFECTIF MAXIMUM :

12 personnes

MODALITES ET DELAIS D'ACCES :

Formation inter : effectif minimum de 5
participants

Formation intra : dans vos locaux,
calendrier fixé par le client

ACCESSIBILITE :

Adaptation des contenus et des
méthodes pédagogiques pour les
personnes en situation de handicap,
nous consulter

VALIDATION DE LA FORMATION :

Attestation de formation

■ **OBJECTIFS**

- Identifier la notion de Référent du résident et son articulation avec le Projet Personnalisé d'Accompagnement
- Concevoir les actions à mettre en place : chronologie – méthode - évaluation des actions
- Formaliser une fiche de missions « référent résident »

■ **METHODES / MOYENS ET SUPPORT PEDAGOGIQUE / MATERIEL**

- Adéquation du contenu de la formation avec les référentiels nationaux de l'HAS et de l'ANESM
- Approche pédagogique concrète et pragmatique s'appuyant sur des méthodes de pédagogie active : alternance d'exposés théoriques et d'étude de cas sur la base des exemples de terrain suivis d'analyse de pratiques
- Outils utilisés pour développer compétence et attitudes
 - Apports théoriques
 - Apports méthodologiques avec mise en application
 - Jeux de rôle- pratique réflexive
 - Travaux en sous –groupes suivi d'analyse
 - Discussion
 - Supports audio-visuels
 - Grille d'analyse
 - Plan d'actions d'amélioration
- Support de cours papier ou clé USB (diaporama, exercices...)
- Vidéoprojecteur, écran, paperboard ou tableau blanc, feutres

■ **MODALITES D'EVALUATION**

- Évaluation des acquis de la formation par rapport aux objectifs
- Évaluation du degré de satisfaction des stagiaires via un questionnaire

■ **RESUME DU PROGRAMME**

La formation alternera les apports théoriques avec la pratique de terrain : analyse de l'existant, écart avec le référentiel ANESM et la législation, plan d'actions d'amélioration.